



Six Fours les Plages, le 7 DECEMBRE 2020

MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

SERVICE : D.R.H.
drh@mairie-six-fours.fr
Tél : 04.94.34.93.25
Fax : 04.94.26.19.05
N/Réf. : JSV/MPS/DC/NB/2020.13920

APPEL A CANDIDATURE
EXTERNE (H/F)
GARDIEN – BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Intégration Brigade de Nuit

POUR LE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE : DIRECTEUR DE LA POLICE MUNICIPALE

STATUT : Catégorie C

Quotité de temps de travail : Temps complet (35h) - **Fonctionnement** : 24/24 et 7j/7

MISSIONS PRINCIPALES

Missions :

Vous contribuez à faire respecter les pouvoirs de police de Monsieur le Maire sur son territoire d'intervention

Assurer la sécurité, la tranquillité, la salubrité et l'ordre public.

Préservation des personnes et des biens.

Veiller au respect des règlements locaux (arrêtés du Maire), départementaux(arrêtés de Mr le Préfet) , nationaux(lois et décrets), et des différents codes.

Toutes missions d'aide, d'assistance, et de service public.

Récupérer les ordres, rendre compte, former aider et encadrer le personnel au quotidien.

Faire preuve d'initiative, de rapidité d'exécution et d'objectivité.

Rédiger tous documents et procédures liées au fonctionnement et au suivi des missions.

Maîtriser la législation et la réglementation applicable au code de la route, code pénal, code de procédure pénale.

Travailler en équipe et assurer les transmissions selon les consignes et les procédures définies.

Savoir gérer les situations d'urgence et de conflits.

Effectuer de la médiation.

Assurer un travail régulier et productif, de proximité(prise de contact avec les commerçants et administrés) et d'écoute, contact avec le public(îlotage) ;

Rédiger tout document et procédure liés au fonctionnement et au suivi des missions.

Maîtriser la législation et la réglementation applicable au code de la route, code pénal, code de procédure pénale.

Assurer la fluidification de la circulation sur le territoire communal;

Travail en collaboration avec le PC de vidéo protection ;

Encadrement des manifestations organisées par la ville ;

Assurer des permanences opérationnelle et organisationnelle du service Police Municipale ;

Assistance les personnes en danger ou en difficulté.

Assurer des permanences opérationnelles et organisationnelles du service Police Municipale ;
Assistance des personnes en danger ou en difficulté.

Conditions d'exercice :

- Soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation, de formations initiales et continues (FIA/FCO),
- Autorisation délivrée par la Préfecture pour le port d'arme létale (FPA),
- Etre titulaire de la formation et autorisation délivrée du bâton de défense et/ou matraque télescopique,
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable (soirées/ Week end/ jours fériés/événements exceptionnels), grande disponibilité,
- Services décalés en fonction des circonstances,
- Bonne condition physique, aucune contre indication pour les vacances de nuit,

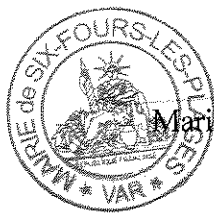
DELAIS POUR POSTULER :

avant le 15 janvier 2021 ; poste à pourvoir le 1er trimestre 2021

Réponse manuscrite + CV détaillé + copie(s) diplôme(s) + CNI (recto verso) ou carte de séjour + Carte Vitale (ou attestation)+ (si statutaire) 3 derniers arrêtes de position administrative et fiche sont à adresser à :

MONSIEUR LE MAIRE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES
DEPUTE HONORAIRE
D.R.H.
B.P. n° 97
83183 SIX-FOURS-LES-PLAGES CEDEX

Pour le Député-Honoraire
Maire de Six-Fours-les-Plages
Vice-Président de la Métropole T.P.M.
Et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Marie-Pierre SERALTA.